

# Guide pratique des déchets

Édition  
2023



**Tous les emballages  
et les papiers se trient !**

Agissons plus malin

**trions plus  
jetons moins !**

[agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

# Le geste de tri se simplifie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 !

## Edito

Le changement climatique en cours, les atteintes portées à la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles et la crise énergétique nous obligent à repenser en profondeur nos modes de consommation et nos habitudes de vie. À travers la gestion de nos déchets, nous pouvons agir en faveur de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de la préservation des ressources naturelles et des économies d'énergie ! Grâce à un meilleur tri de nos déchets, nous pouvons mieux les valoriser. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Agglopolys vous facilite le geste de tri avec des consignes simplifiées et un service plus proche de vous ! Retrouvez dans ce guide toutes les nouveautés, les modalités pratiques et des conseils pour réduire et valoriser vos déchets. **Faisons de nos déchets une ressource !**



**Christophe DEGRUELLE,**

Président d'Agglopolys,  
Communauté d'agglomération  
de Blois

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi anti-gaspillage de 2020 nous fixent notamment pour objectif d'ici 2025 de réduire de 15% les quantités de déchets ménagers produits par habitant.

Pour y parvenir, deux grandes échéances réglementaires nationales s'imposent aux collectivités et à leurs habitants :

### 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

#### Extensions des consignes de tri

### 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

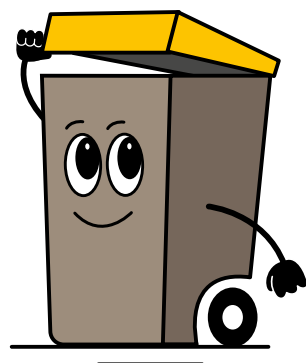
#### Tri à la source des biodéchets

Ces obligations réglementaires ont amené Agglopolys à repenser son service de gestion des déchets. Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2023, plusieurs changements interviennent pour simplifier le geste de tri et améliorer les performances de recyclage :

- des consignes de tri simplifiées, étendues et harmonisées sur tout le territoire national : **tous les emballages et les papiers se trient !**
- la mise à disposition de bacs jaunes pour le tri à tous les foyers déjà équipés de bacs gris.
- une nouvelle collecte en porte-à-porte de ces bacs jaunes en alternance avec les bacs gris pour un service de proximité amélioré.
- de nouveaux Points Tri dans les secteurs d'habitats collectifs aujourd'hui équipés de conteneurs enterrés pour les déchets ménagers.

La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire : près de 400 Points Verre sont à disposition des habitants sur l'ensemble des 43 communes.

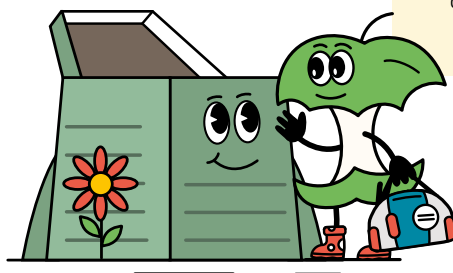
**Ces changements impliquent de réorganiser les circuits, les fréquences et les jours de collecte.**



## LE COMPOSTAGE, C'EST AUSSI DU RECYCLAGE !

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il ne sera plus possible de jeter les épluchures, les restes de repas et les déchets végétaux dans la poubelle d'ordures ménagères. Ces déchets biodégradables, qui représentent près de 30 % du poids de nos poubelles, et sont composés à plus de 90 % d'eau, ne seront plus incinérés. Ils devront être valorisés en compost, un engrais naturel et gratuit utilisable au jardin, mais aussi pour les jardinières et plantes en pots.

Pour ce faire, Agglopolys met gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur ou un lombricomposteur.

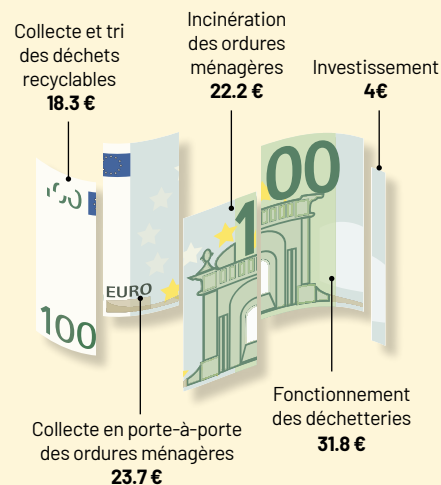


## LE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le service public de gestion des déchets est financé par la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est un impôt local, basé sur le foncier bâti, perçu avec la taxe foncière. Son montant varie en fonction de la valeur locative du logement. La TEOM n'est donc pas du tout liée à la quantité de déchets produits par les ménages, au nombre de personnes dans le foyer ou au volume des bacs.

La TEOM participe au financement de toute la gestion des déchets, depuis la collecte jusqu'au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables, en passant par le fonctionnement des déchetteries.

### Répartition des coûts de gestion des déchets pour 100 € (chiffres 2021)



# Les consignes de tri

## LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

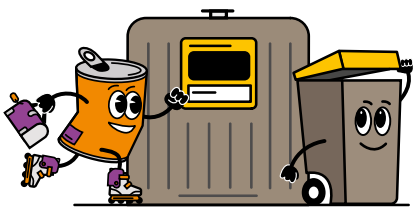
Tous les emballages (plastique, métal, carton) et les papiers se trient !

Ils sont à déposer bien vidés, en vrac et non emboîtés dans le bac jaune ou le conteneur de tri.



## Qu'est-ce qu'un emballage ?

C'est ce qui contient un produit. Il sert à le protéger et à le transporter.



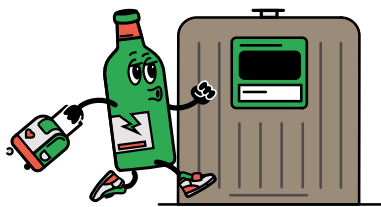
## LE VERRE

Tous les emballages en verre se trient : bouteilles, flacons, pots et bocaux.

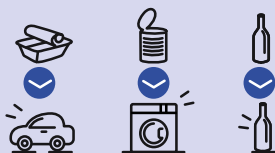
Ils sont à jeter bien vidés dans le conteneur de tri.



**PAS DE DÉPÔT ENTRE 20H ET 8H POUR LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE**



## Et + de déchets recyclés, c'est + de matières à réutiliser !



**1 tonne de plastique recyclé**

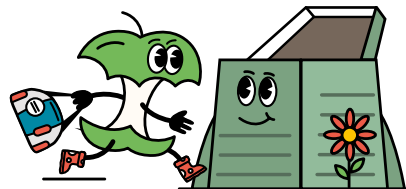
=

**670 L d'eau économisés**  
ce qui équivaut à 15 cycles de lave-linge.

**2 tonnes d'économie de CO2**  
ce qui équivaut à 21 500 km parcourus par une voiture neuve.

## LES BIODÉCHETS

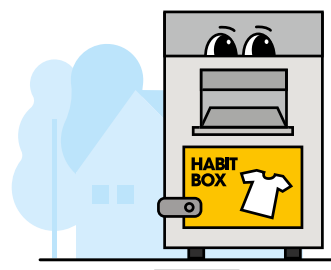
Ce sont tous les déchets d'origine végétale de la cuisine, les restes de repas après cuisson, et les petits végétaux du jardin. Pour ces déchets, Agglopolys peut vous mettre à disposition gratuitement un composteur ou un lombricomposteur.



## LES TEXTILES ET CHAUSSURES

Les vêtements, le linge de maison, les chaussures sont à déposer propres, secs et dans des sacs fermés dans l'une des 80 Habits box. Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Vous pouvez aussi faire un don auprès d'associations (Croix Rouge, Secours populaire, Secours catholique...).



## LES ORDURES MÉNAGÈRES

C'est tout ce qui reste une fois qu'on a trié les déchets :

- les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, briquet, assiette, gobelet et couvert en plastique...),



- les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...),



- les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),

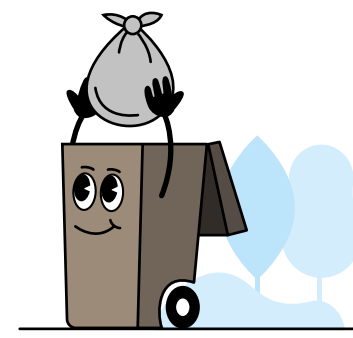


- les os, arêtes et coquillages, les restes de viande et de poisson.



Ces déchets sont à jeter dans des sacs poubelles fermés, avant d'être déposés dans le bac gris ou les conteneurs enterrés.

Ils seront acheminés à l'unité de valorisation énergétique Valcante pour incinération. L'énergie ainsi récupérée permet de produire de l'électricité.



# Les modalités pratiques

## QUAND ÊTES-VOUS COLLECTÉ ?

Les bacs gris et jaunes sont collectés en alternance.

Pour connaître les jours de collecte, consulter le calendrier de collecte, le site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) ou appeler la Direction Déchets au 02 54 58 57 57.



La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h.



Pour l'hyper-centre de Blois, la collecte s'effectue le soir à partir de 18h.

## Et les jours fériés ?

La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

### Pour 2023

Jour de collecte Décalé au

#### 1<sup>ER</sup> MAI

Lundi 01/05	➔	Mardi 02/05
Mardi 02/05	➔	Mercredi 03/05
Mercredi 03/05	➔	Jeudi 04/05
Jeudi 04/05	➔	Vendredi 05/05
Vendredi 05/05	➔	Samedi 06/05

#### 25 DECEMBRE

Lundi 25/12	➔	Mardi 26/12
Mardi 26/12	➔	Mercredi 27/12
Mercredi 27/12	➔	Jeudi 28/12
Jeudi 28/12	➔	Vendredi 29/12
Vendredi 29/12	➔	Samedi 30/12

## COMMENT UTILISER ET ENTREtenir VOS BACS ?

Les bacs mis à disposition par Agglopolys sont sous votre responsabilité. Vous devez donc en assurer l'entretien, les garder en bon état et les retirer de la voie publique après la collecte.

En cas de déménagement ou d'échange de bac, vous devez les laisser vides et propres.

**Pour obtenir un bac ou le faire réparer, prendre contact avec la Direction Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.**

## Utilisation et présentation des bacs

- Dans le bac gris (ordures ménagères), il est impératif de jeter les déchets dans des sacs bien fermés et non en vrac dans le bac.
- Dans le bac jaune, les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés.
- Les bacs ne doivent pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, d'appareils électriques, de déchets liquides, de déchets volumineux, de cendres. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.

*Merci de présenter le bac avec la poignée tournée vers la route, le couvercle fermé et bien visible sur la voie publique. Si possible rapprochez-le de celui de votre voisin.*



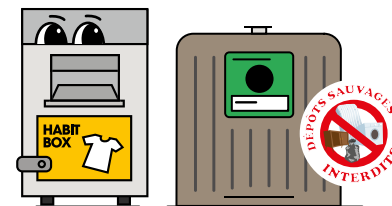
**LES BACS QUI DÉBORDENT ET LES SACS AU SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS.**

## Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs

- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.

## OÙ TROUVER LES POINTS VERRE ET LES HABITS BOX ?

Près de 400 Points Verre et 80 Habits box sont répartis sur tout le territoire d'Agglopolys. **Pour connaître les plus proches de chez vous, consulter la carte interactive sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**



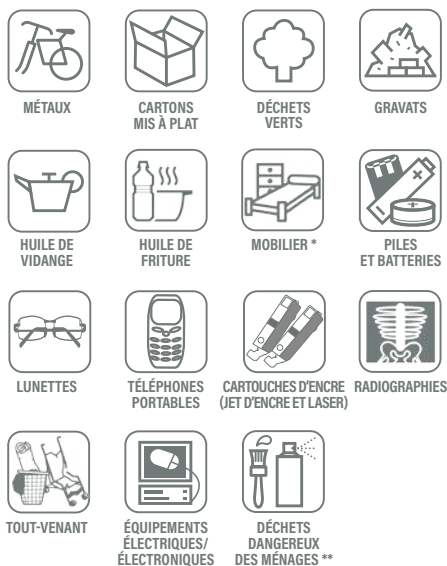
## COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

**Pour obtenir gratuitement un lombricomposteur, vous devez remplir le formulaire en ligne sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).** Vous serez informé de la disponibilité de votre composteur, ainsi que des modalités de retrait, par téléphone ou mail.

# Déchetterie, mode d'emploi

LA DÉCHETTERIE PERMET AUX HABITANTS DE DÉPOSER ET TRIER LES DÉCHETS QUI, EN RAISON DE LEUR VOLUME, DE LEUR POIDS OU DE LEUR NATURE, NE PEUVENT ÊTRE JETÉS DANS LA POUBELLE OU DANS LES POINTS TRI.

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS dans la limite de 1m<sup>3</sup>/jour/foyer



## LES DÉCHETS INTERDITS



Pour connaître la liste des repreneurs et des entreprises spécialisées, appeler la Direction Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

\* Tri du mobilier dans 5 déchetteries : Blois Nord, Cellettes, La Chaussée Saint-Victor, Valloire-sur-Cisse et Vineuil

\*\* Déchets des activités de bricolage et de jardinage : peinture, vernis, solvant, engrais, répulsif...

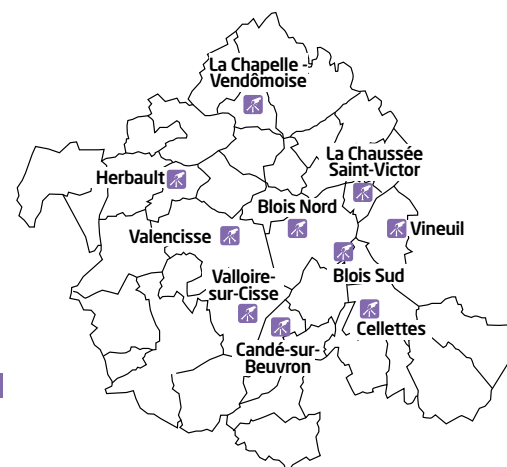
### UN SERVICE À DOMICILE

Vous n'avez pas de véhicule pour vous rendre à la déchetterie ou vous avez de trop grandes quantités de déchets à transporter ?

Pour répondre à vos besoins, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement à domicile des encombrants ou de mise à disposition de benne(s).

## 10 déchetteries à votre disposition

L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES EST GRATUIT ET UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX HABITANTS D'AGGLOPOLYS.



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
<b>Blois Nord</b> 159, avenue de Châteaudun, 02 54 78 27 73	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Blois Sud</b> 17 rue des Prés d'Amont, 02 54 78 26 20	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Candé-sur-Beuvron</b> Rue de Chabotte, 02 54 79 49 74	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Cellettes</b> Chemin de Charlemagne, 02 54 70 49 58	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Herbault</b> Chemin des Sablières, 06 88 09 84 08	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>La Chapelle-Vendômoise</b> Rue de la Gare, 02 54 51 19 05	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>La Chaussée-Saint-Victor</b> 9 rue René Descartes, 02 54 58 92 18	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Valencisse (Molineuf)</b> Chemin des Petits Bois	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse)</b> Route de Coulanges, 02 54 20 47 85	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
<b>Vineuil</b> Rue des Eglantiers, 02 54 42 88 57	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ



**MATIN : 9H-12H30 / APRÈS-MIDI : 14H-17H30**

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en cas de conditions météorologiques exceptionnelles (canicule, neige, verglas...).

**FERMETURE DES PORTES À 12H20 ET 17H20. FERMETURE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS.**

### Les bonnes pratiques

#### Consignes pour utiliser le service en toute sécurité :

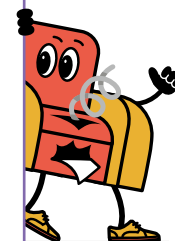
- Demander conseil à l'agent d'accueil en cas de doute
- Ne pas encombrer le quai avec le véhicule
- Ne pas rentrer dans les locaux réservés aux déchets dangereux

- Ne pas laisser les enfants circuler dans la déchetterie
- Ne pas chercher à récupérer des objets dans les bennes
- Ne descendre en aucun cas dans les bennes



VEILLER À COUVRIR LES REMORQUES (BÂCHES) POUR ÉVITER LES ENVOIS DE DÉCHETS SUR LE TRAJET.

TOUT DÉCHET ABANDONNÉ EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE ET EST PASSIBLE D'AMENDES POUVANT ALLER JUSQU'À 1500€.



# Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

## ET SI ON CONSOMMAIT AUTREMENT ?

### La règle des 3R

#### Réduire

#### sa consommation et le gaspillage

Trier, donner, arrêter de surconsommer et de gaspiller...

#### Réutiliser

#### tout ce qui peut l'être

Opter pour des contenants réutilisables, acheter d'occasion, réparer, emprunter...

#### Recycler

#### les emballages et les papiers

La matière recyclée est utilisée dans la fabrication de nouveaux objets, selon des procédés plus économes en énergie et en eau.

## 7 GESTES ZÉRO DÉCHET

### Limiter les emballages



Bocaux en verre, sacs en filet et en tissu, bouteilles hermétiques... bien s'équiper est essentiel pour des courses zéro déchet, en vrac et sans emballages.

### Dire Stop à la pub



Pour ne plus recevoir les 40kg annuels de prospectus, apposer un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres.

*Ils sont disponibles auprès de la Direction Déchets d'Agglopolys ou en mairie.*

### Relooker



Récupérer du mobilier ou des vêtements inutilisés pour les transformer permet de leur donner une seconde vie et de fabriquer un objet personnalisé qui ne ressemblera à aucun autre.

### Boire l'eau du robinet



Boire l'eau du robinet, c'est moins de plastique, moins de transport et plus d'économies.

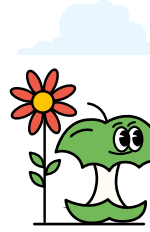
Si vous trouvez qu'elle a un mauvais goût, laissez-la reposer dans une carafe ouverte ou mettez-la au réfrigérateur.

### Fabriquer ses produits ménagers



Vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon de Marseille... quelques ingrédients de base suffisent pour fabriquer facilement ses produits d'entretien pour toute la maison !

### Jardiner au naturel



Du choix des plantes au paillage, en passant par le compostage, le jardinage au naturel permet de valoriser à domicile tous ses déchets verts, pour le plus grand bien de son jardin.

*Agglopolys met à disposition des broyeurs de déchets végétaux afin de réutiliser le broyat obtenu à domicile et limiter ainsi les déplacements en déchetterie. Renseignements au 02 54 58 57 57.*

### Prolonger la vie des objets



Un objet qui ne sert plus peut s'avérer être utile pour quelqu'un d'autre. *Les déchetteries de Valloire-sur-Cisse et La Chaussée-Saint-Victor sont équipées d'un caisson du réemploi. Vous pouvez y déposer vos objets en bon état : meubles, appareils électriques, objets de loisirs et de décoration, vaisselle, puériculture...*



## Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Plus d'une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangier, charcutier, restaurateur, traiteur, etc.), des fleuristes et des coiffeurs mettent en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais partie de leurs pratiques quotidiennes !

**Consulter la liste des professionnels labellisés Eco-défis sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

## LES ACTEURS DU RÉEMPLOI

### La Ressourcerie Les Bonnes Manières

59 avenue du Président Wilson  
41000 Blois Tél. 06 99 93 64 97  
[facebook.com/ressourcieriedubleois](https://www.facebook.com/ressourcieriedubleois)  
Collecte et vente de vaisselle, livres, textiles, mobilier, éléments de décoration...

### Emmaüs

124bis RN 152  
41000 Saint-Denis-sur-Loire  
Tél. 02 54 74 46 03  
[emmaus-blois.com](http://emmaus-blois.com)  
Collecte et vente de mobilier, vaisselle, vêtements, linge de maison, électroménager, livres...

### Le Repair Café de Blois

11 avenue de Blois  
41190 Valencisse (Molineuf)  
Tél. 06 75 82 16 32  
[facebook.com/repaircafeblois](https://www.facebook.com/repaircafeblois)  
Atelier réparation d'appareils électriques et électroménagers.  
Tous les 2<sup>es</sup> samedis du mois, sur rendez-vous.

### ADEPA, Ressourcerie informatique

135 quai Ulysse Besnard  
41000 Blois  
Tél. 02 54 79 60 29  
[adepa.info](http://adepa.info)  
Reprise, réparation et vente de matériel informatique

### Vélo41

6 rue Descartes  
41000 Blois  
Tél. 07 49 48 03 53  
[velo41.fr](http://velo41.fr)  
Reprise et vente de vélos d'occasion

**En route pour  
une nouvelle vie !**



**Agglopolys  
Direction Déchets  
et Économie circulaire**

152 avenue de Châteaudun, 41000 Blois  
Tél. 02 54 58 57 57 • info.dechets@agglopolys.fr

**agglopolys.fr**

Suivez-nous sur Facebook :

 AgglomérationBlois



CITEO

